

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GREGOIRE Pierre après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr BOUSSEAU Samuel, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0 Voix], décide :


D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de BOUSSEAU Samuel, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 4 249.17 €
 - * résultat antérieur : 43 193.78 €
 - * TOTAL A AFFECTER : 47 442.95 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : - 1 979.26 €
 - * solde des restes à réaliser : 0€
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 1 979.26 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 1 979.26 €
- * affectation complémentaire en "réserves" :€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 45 463.69 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Samuel BOUSSEAU Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

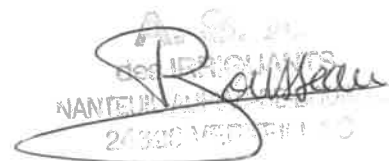
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSSEAU Samuel, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2024

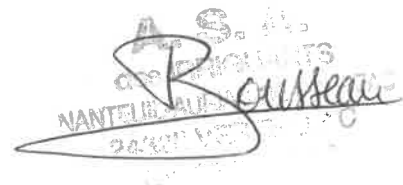
D'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSSEAU Samuel Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

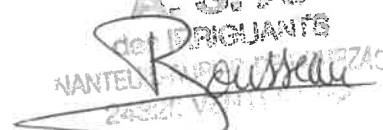
De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SAMUEL BOUSSEAU Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 ainsi que le prévisionnel 2024 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

- charges fixes : 120,00 € / souscription appel en avril
- consommation : 0,08€ / m³ appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre 0], décide :

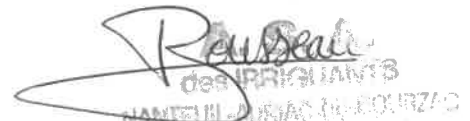
- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSSEAU Samuel Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

USAGERS		PROPRIETAIRES		Modules
EARL	GREGOIRE	BLANCHARD	PATRICIA	5
GENDRON	Antoine	PICHON	PASCAL	5
EARL	DE LAVALLADE	GENDRON	PATRICE	15
EARL	DE LAVALLADE	LABORDE	MARIE-ANNE	0
EARL	GREGOIRE	GREGOIRE	PIERRE	15
GENDRON	Antoine	DEMOURES	LUC	0
EARL	GREGOIRE	BROUSSE	DANIEL	0
EARL	GREGOIRE	BROUSSE	CLAIRE	0
GENDRON	Antoine	BOUSSEAU	DENIS	15
GAEC	DU CHEYLARD	MALLORANT	GERARD	25
GAEC	DU CHEYLARD	BOUSSEAU	JEAN LUC	15
EARL	GREGOIRE	BOUSSEAU	PASCAL	12.5
GENDRON	Antoine	BOUSSEAU	PASCAL	2.5
GAEC	DU CHEYLARD	VRILLAUD	VIVIANE	15
GAEC	DU CHEYLARD	MALLORANT	Christine	0
GAEC	DU CHEYLARD	BLANLEUIL	MARIE-JOSETTE	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

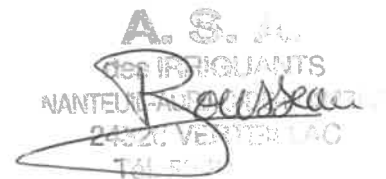
USAGERS				PROPRIETAIRES				Modules
GAEC		DU CHEYLARD		CORNEILLE		MONIQUE		5
GAEC		DU CHEYLARD		SIMONET		Christophe		0
Indivision Denis	FLOUR Notaire FAULCON	Me Philippe		Indivision Denis	FLOUR Notaire FAULCON	Me Philippe		15

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



A. S. A.
des PROPRIETAIRES
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC
24320, VENTENAC
TALON

024-292400348-20240305-2024S008-DE
Reçu le 08/04/2024

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024_S_8
Objet : Travaux station**

Monsieur BOUSSEAU Samuel informe les membres du syndical qu'un devis pour un montant de 4 320 € lui a été fourni par la société de pompage.

Ce devis prend en compte la mise en place d'un système de télégestion sur les deux stations

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre 0], décide :

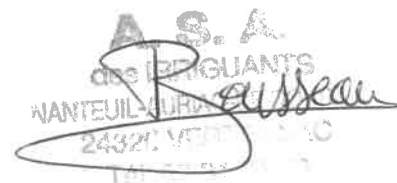
- DE VALIDER ce devis
- DE FINANCER ce devis par la trésorerie de l'ASA.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_9

Objet : Indivision FLOUR

Monsieur le président fait lecture des impayés en cours sur l'ASA. L'indivision FLOUR n'a plus payé les charges fixes 2021 et 2023. Après analyse, il apparaît qu'une erreur dans la facturation de 2022 s'est glissée, puisque les charges fixes 2022 ne leur ont pas été appelées.

Monsieur le président propose au syndical qu'un rattrapage soit réalisé.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre 0], décide :

- DE FACTURER les charges fixes 2022 à l'indivision FLOUR.
- CHARGE le président d'émettre le titre correspondant.

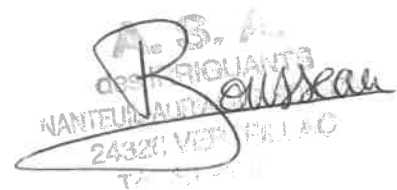
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre



Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

024-292400348-20240305-2024S110-DE
Reçu le 08/04/2024

A.S.A DE NANTEUIL
Mairie
24320 NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 05 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de NANTEUIL s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Samuel BOUSSEAU

GREGOIRE Pierre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_10
Objet : Remboursement avance de frais

Monsieur le président informe les membres du syndical qu'il a payé le restaurant pour les membres de l'ASA.

Le montant versé est de 135.80 € TTC

Monsieur le président demande que ce montant lui soit remboursé.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre 0], décide :

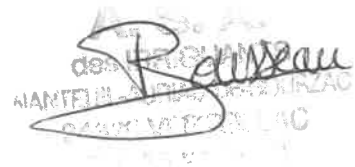
- DE VALIDER le remboursement de 135.80 € TTC à Samuel BOUSSEAU

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GREGOIRE Pierre






Le Président,
BOUSSEAU Samuel



Le Cheylard 24320 BOUTEILLES SAINT SEBASTIEN

Liste d'émargement du syndicatDate : 5 mars 2024

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BOUSSEAU SAMUEL 1473 route des buffades 24320 BOUTEILLES-ST- SÉBASTIEN	Président		
EARL DE LAVALLADE LAVALLADE 16320 VAUX LAVALETTE	Membre		
MR GENDRON Antoine gresignac 24320 LA CHAPELLE-GRÉSIGNAC	Membre		
MR GREGOIRE PIERRE La Cote 24320 NANTEUIL-AURIAC-DE- BOURZAC	Vice Président		